Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D04_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 04-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :14

Votants : 17

Objet :

Installation d'un conseiller municipal suite à une démission

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ, Mme Christine HOCHARD et M. David MARY.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code électoral, notamment ses articles L.270 et suivants relatifs au remplacement des conseillers municipaux démissionnaires ;
Vu la démission de Mme Annie PINARD, transmise le 02 avril 2026, enregistrée par la Commune de Plouharnel le 03 avril 2026, transmise en préfecture le 03 avril 2026 ;
Considérant que cette démission entraîne la vacance d'un siège au sein du Conseil municipal ;
Considérant qu'en application des dispositions du Code électoral, le siège vacant doit être attribué au candidat suivant sur la liste « Agir pour Plouharnel » lors des élections municipales du 15 mars 2026 ;
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le candidat appelé à siéger est : Monsieur Julien GOSSE, suivant sur la liste précitée.
Il appartient au Conseil municipal de procéder à son installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'acter l'installation de Monsieur Julien GOSSE en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Madame Annie PINARD, il précise que le mandat de Monsieur Julien GOSSE prend effet immédiatement, conformément aux dispositions légales et charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à l'intéressé et d'en assurer la publicité légale.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)